
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice 2019

Cré@vallée Nord - 371 boulevard des Saveurs
CS 30001 - 24059 PERIGUEUX CEDEX
Tél. : 05.53.08.88.88 - Fax : 05.53.04.15.89
E-mail : hoche@hoche.com

6, Rue René Martrenchar - 33150 CENON
Tél. : 05.57.54.33.70 - Fax : 05.57.54.33.71
E-mail : cenon@hoche.com

113, Rue de la Pradelle - 63000 CLERMONT FERRAND
Tél. : 04.73.92.54.47 - Fax : 04.73.91.23.26
E-mail : clermont@hoche.com

154, boulevard Haussmann
75008 PARIS 8^e
E-mail : hoche@hoche.com

SAS au capital de 30.000 €
489 993 360 RCS PERIGUEUX
Site : www.hoche.com

Ce rapport contient 16 pages

**ASSOCIATION
ITINERANCE**
Exercice clos le 31 Décembre 2019

ASSOCIATION ITINERANCE

*Siège social : Place Marc BUSSON
24200 Sarlat La Canéda*

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ITINERANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la trésorière et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PERIGUEUX,
Le 24 juin 2020

**Le Commissaire aux comptes
H. AUDIT**

Alain LEUGER
Associé

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	447	447		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	1 229	1 229		
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	51 159	50 673	486	452	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 379		1 379	1 379	
TOTAL (I)	54 214	52 349	1 865	1 831	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	55 326	5 439	49 887	60 869
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	235 149		235 149	169 523	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 446		3 446	4 014
	TOTAL (II)	293 920	5 439	288 482	234 406
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	348 135	57 788	290 347	236 237	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			1 379	1 379	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	148 833	116 489
	Report à nouveau	(14 328)	(14 328)
	Résultat de l'exercice	39 988	2 359
	Total des fonds propres	174 493	104 521
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	(450)	29 535
Droits des propriétaires			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	(450)	29 535	
Total des fonds associatifs	174 043	134 055	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	59 969	53 803	
Total des provisions	59 969	53 803	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 708	6 703
	Dettes fiscales et sociales	49 627	41 676
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	56 335	48 379	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	290 347	236 237	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	39 987,54	2 359,25	
(1) Dont à moins d'un an	56 335	48 379	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	450 239	431 828
	Dons	2	
	Cotisations	30	30
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	3 209	3 629
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	453 479	435 486	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	71 451	72 801
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 015	3 688
	Rémunération du personnel	232 629	217 208
	Charges sociales	86 337	95 039
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	441	453
	Dotation aux provisions	11 605	41 174
	Autres charges	(59)	3
	Total des charges d'exploitation	409 419	430 366
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	44 061	5 120
Charges Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	245	161
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	244	161
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	44 305	5 281
	Produits exceptionnels	37 087	294
	Charges exceptionnelles	41 405	3 216
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(4 318)	(2 922)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	490 811	435 941
	TOTAL DES CHARGES	450 824	433 582
	EXCEDENT ou DEFICIT	39 988	2 359
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **290 347** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **490 811** euros et un total **charges** de **450 824** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **39 988** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Engagement de départ à la retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une provision pour charge d'un montant de 6 166€ a été comptabilisé au titre de cet exercice.

Hypothèse de calcul retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation
- taux d'actualisation 2%
- taux de charges sociales 45% cadres et 44% non cadres

Règles et Méthodes Comptables

Produits à recevoir

Département Dordogne/FSE	47 513.21
CPAM subrogation salaire	<u>2 373.70</u>
	49 886.91

Charges à payer

FAR fournisseurs à payer	3 262.60
Dettes congés payes	20 632.00
Charges congés payés	<u>10 358.00</u>
	34 252.60

Annexe des comptes annuels 31/12/2019

COVID-19

Pour l'information à mentionner dans l'annexe des comptes annuels, relative à l'impact du covid-19 dans les comptes clos au 31/12/2019, sont indiqués ci-dessous quelques exemples de texte selon différentes situations.

1. Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Sur les incertitudes pesant à la date d'arrêté des comptes sur la situation financière de l'entreprise résultant de la crise

- Incidences non chiffrables

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise 24/06/2020, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	447					447
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	447					447
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	1 229					1 229
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	779					779
Matériel de transport	35 038					35 038
Matériel de bureau, mobilier	15 237		594		489	15 342
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 283		594		489	52 388
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 379					1 379
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 379					1 379
TOTAL	54 109		594		489	54 214

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	447			447
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	447			447
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 229			1 229
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	779			779
Matériel de transport	35 038			35 038
Matériel de bureau, mobilier	14 786	560	489	14 857
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 832	560	489	51 902
TOTAL	52 279	560	489	52 349

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Élément 4

Provisions

Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2019
		Utilisées	Non utilisées	

PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	53 803	6 166			59 969
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		53 803	6 166			59 969
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres	37 057	5 439	37 057		5 439
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	37 057	5 439	37 057		5 439
TOTAL GENERAL		90 860	11 605	37 057		65 408
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		11 605		37 057		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

ANNEXE - Élément 5

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 379	1 379	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 813	7 813	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	47 513	47 513	
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances	3 446	3 446		
TOTAL DES CREANCES		60 150	60 150	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes et de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 708	6 708		
	Personnel et comptes rattachés	20 632	20 632		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 230	23 230		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 765	5 765		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		56 335	56 335		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	116 489	32 344		148 833
Report à nouveau	(14 328)			(14 328)
Résultat de l'exercice	2 359	39 987	2 359	39 987
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	29 535	2 359	32 344	(450)
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	134 055	74 690	34 703	174 042